



C'est pour vous

La Commission Consultative Paritaire. Est-ce une simple chambre d'enregistrement ? A quoi servent les votes des représentants du personnel

Déclaration de la FSU lors de la CCPD du 4 juin 2024 sur la proposition de licenciement de 2 assistants familiaux

Mesdames, Messieurs,

La FSU souhaite faire une déclaration dont nous demandons l'inscription au procès verbal de cette instance.

Si nous devons recontextualiser les faits concernés, nous avons **deux assistants familiaux, professionnels chevronnés et confirmés se trouvant au prise d'une référente**. Jusqu'alors, ils ont eu à travailler avec de multiples équipes, sans aucun problème de communication et d'échange. Avec **cette référente, nouvellement professionnelle**, les choses se compliquent. Elle multiplie les retards aux différents rendez-vous, ne rencontre l'enfant suivi qu'une fois en 6 mois, demande des justificatifs d'arrêts maladie (COVID) pour les transmettre au parent de l'enfant qui l'exige, ne répond pas aux différentes sollicitations des deux assistants familiaux concernant la prise en charge psychologique de l'enfant, etc....

Bien sûr, nos deux collègues ont eu à lui en faire la remarque ce qui l'a profondément contrariée. **Dans les jours suivants cette mise au point, les enfants étaient retirés de chez ces deux professionnels**. Leurs agréments ont été suspendus et une enquête pénale ouverte pour « suspicions et faits de maltraitance sur l'enfant accueilli ». Une enquête administrative menée par la PMI a également eu lieu, ne montrant **aucun dysfonctionnement dans leurs propos, témoignages et visite à leur domicile. Aucune des familles relais pour l'enfant accueilli n'a été consulté. Pas plus que l'école, le médecin généraliste ou la psychologue qui auraient pu témoigner en leur faveur. 7 mois après, toujours pas d'audition en gendarmerie, ni devant le procureur. L'enquête pénale se solde par un classement sans suite. Ils ont été convoqués à une CCPD, pour retrait d'agrément, bien que le délai de deux mois de suspension d'agrément ait été dépassé**. Convoqués à 14h30, ils ont dû attendre 1h1/2, en visio, durant laquelle ils ont essayé de se connecter une dizaine de fois pour finalement abandonner, étant attendus pour un autre rendez-vous. Cette attente a été **émaillée de propos désobligeants, insultants, peu respectueux notamment à l'adresse de la représentation syndicale, de la part de l'assistance (voir le courrier adressé à Monsieur GLEYZE sur le déroulé de cette CCPD)**.

Pour finir, ils ont été convoqués pour un entretien préalable de licenciement.
La FSU dénonce l'ensemble des faits.

Il serait temps que le Département s'interroge sur le **pouvoir de certains référents** beaucoup trop important et laissant peser une menace permanente de licenciement sur nos collègues. Ils ne sont pas supérieurs à nos collègues mais par contre, ils sont protégés puisque fonctionnaires !

Il serait temps que le Département conduise de **véritables enquêtes administratives** où toutes les parties concernées puissent être entendues. Pas seulement, les équipes mais tous les intervenants extérieurs participant à la prise en charge des enfants.

Il serait temps que nos collègues puissent **être entendues, de manière impartiale**, sans lien hiérarchique avec les territoires.

Il serait temps que les instances officielles **comme la CCPD soient respectueuses** des professionnels et sortent de leur « posture d'élus outragés ».

Il serait temps que le Département défende cette profession pas seulement dans les mots mais en actes.

Aujourd'hui, le Département perd deux professionnels de qualité sur les dires d'une référente vexée et l'attitude dédaigneuse d'une instance, la CCPD.

Aujourd'hui, le Département a détruit la vie professionnelle de ces deux collègues, sans aucune raison valable, sans avoir respecté le principe d'innocence, avec un dossier vide, mais en démontrant un acharnement certain.

Courrier adressé à Monsieur GLEYZE le 19 mars 2024 pour dénoncer le déroulé et la tenue de la CCPD du 18 mars 2024.

Monsieur le Président,

En date du 18 mars 2024, nous accompagnions deux collègues Assistants familiaux, domiciliés dans le Médoc, convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, en Commission Consultative Paritaire Départementale. L'un avait rendez-vous à 14h30, le second à 15h15.

Ils avaient accepté la proposition de s'y présenter en visio.

Après une première tentative de connexion, jugée trop précoce par l'assemblée, une dizaine ont suivi.

- pas de salutation, pas d'excuse
- « mais c'est pas possible, on lui a dit qu'on la prévenait ! »
- « Attendez encore 1/4 d'heure »
- « Dans 5 mn », etc..
- Et pour finir « on leur donne 3 mn pour se connecter ! »

Après plus d'une heure 1/2 de retard, nous informons l'assemblée que ces deux collègues ne peuvent plus attendre ayant des obligations par ailleurs et aucun des deux n'ayant été entendu :

- « ils ne daignent pas se présenter...la fleur au fusil »
- « les visios ne sont pas autorisées pour la CCPD »
- « j'ai mis plus de 2h pour venir, pour rien »
- « l'horaire sur la convocation est à titre indicatif »
- « ne me coupez pas la parole »
- « ils n'ont pas donné d'autorisation à leur syndicat de les représenter » (pourtant en visio avec les deux collègues)

Nous nous interrogeons sur la place qui est accordée aux assistants familiaux et au peu de considération qu'ils font l'objet. Le déroulé des événements du peu de respect et de politesse à leur égard ont été empêchés dans l'expression de leur détresse renvoyant à leur condition « misérable » de condition. Nous ne savons pas ce qu'il adviendra de la décision de la contrariété de sa suffisance. Néanmoins, nous ne pouvons que constater l'espace de parole.

Courrier resté sans réponse. Il aurait pu y avoir une interrogation de la part de l'exécutif et une proposition de rencontre de nos deux collègues. Rien de tout ça. Le retrait d'agrément a eu lieu. Dans les jours qui ont suivi, nos collègues recevaient la convocation à un entretien préalable de licenciement en vue d'une proposition de licenciement en CCP

faite aux collègues dont témoignage adresse. Ils

ont refusé, le Département les a licenciés.

La décision prise par la CCPD qui sera, de facto, entachée par deux collègues se réservant le droit au contradictoire dans un autre



Comité Social Territorial du 7 juin 2024

Déclaration

Monsieur le Président,

Plus de 30% de nos concitoyens, selon les sondages, sont prêts à privilégier l'extrême droite aux prochaines élections européennes.

70% ne se sentent plus concernés par les élections d'une manière générale.

L'individualisme et le repli sur soi s'installent dans le pays. De nombreux concitoyens se détournent de la vie associative, syndicale et politique.

Notre modèle de vivre ensemble est remis en cause.

La peur pouvant justifier ce détournement se transforme désormais en colère.

Cette colère à l'endroit de l'institution départementale n'échappe pas à ces règles.

Sans tomber dans le piège des extrêmes, nous partageons certaines colères :

Trois vice-présidents, ayant pris l'habitude de se faire excuser en FS et en CST, sont venus, de manière très exceptionnelle, soutenir l'encadrement d'une Direction lors de la séance extraordinaire organisée à l'initiative d'une inter-syndicale. Là où il faudrait être au plus près de celles et ceux qui souffrent, nos élus en venant valoriser le travail et l'état d'esprit de la direction, minorent ces difficultés ! C'est tout simplement insupportable !

Pire en CCPD, ces mêmes Vices Présidents, après avoir fait patienter deux assistants familiaux pendant plus d'une heure trente, « s'offusquent » que ces mêmes collègues n'aient pas pu attendre davantage car ils devaient récupérer des enfants. Le prix de cette offuscation se traduit par un retrait d'agrément pour nos deux collègues. C'est ainsi que nous perdons deux assistants familiaux qui œuvrent depuis de nombreuses années pour les enfants confiés au département ! Inutile de dire qu'ils faisaient l'objet de bonnes évaluations.

Doit-on continuer à s'étonner que l'institution départementale ait du mal à recruter et que les effectifs baissent de manière significative.

Force est de reconnaître que la bienveillance qui était de mise et qui permettait de privilégier le « bouche à oreilles » n'est plus vraiment effective !

Nous apprenons, par ailleurs, le gel temporaire, à l'exception des BD, de nouvelles acquisitions pour Biblio-Gironde. Nous marchons à l'envers ! D'autres arbitrages budgétaires sont possibles ! Il ne faut pas toucher à la Culture.

Nous constatons une amélioration significative avec la nouvelle équipe de la DRH. Cette politique des ressources humaines que nous revendiquons avec la mise en place des outils RH faisant sens pour les agents, ne pourra se mettre en œuvre si l'ensemble des DGA ne se l'approprie pas.

Notre attachement à un syndicalisme de transformation sociale nous fait dire qu'il est temps de dissocier les portefeuilles de la RH et des Finances de votre Vice-Présidence comme c'était le cas auparavant. Nous ne pouvons plus raisonner en terme de coût pour ce qui relève du personnel mais bien d'investissement pour l'avenir.

M le Président, nous sommes profondément républicains et attachés au dialogue social, face à ces différents manquements participant à cette colère malheureusement beaucoup plus profonde, la « remontada » citoyenne s'impose. Cela suppose, à l'échelle du département d'être en capacité de reconsidérer sa politique des ressources humaines et de tout mettre en œuvre afin que le respect et l'humain soit au cœur des politiques du personnel.

POUR INFO—Voici la déclaration lue en CST

Appel à une mobilisation générale

Nous pourrions, sans fin, énumérer toutes les situations surprenantes et incompréhensibles vécues par nos collègues. **A titre d'exemple, la privation d'accueil pendant 6 mois pour une de nos collègues faisant suite à une IP qui n'a jamais existé. Le retrait d'enfants sur les dires de l'un d'entre eux tiré par les cheveux dans un escalier qui n'a jamais existé. Aucune vérification de faite. Le refus d'une demande de tiers digne de confiance, par un juge et une inspectrice, sans délivrance du jugement. Demande pourtant conseillée par les référents. Le licenciement d'une professionnelle sur les accusations d'un éducateur, décision cassée en jugement. Et nous n'évoquerons pas tous les retraits d'enfants sur IP se soldant par un classement sans suite. Pour autant, les enfants ne reviennent pas dans leur famille d'accueil. Le système continue à les « cabosser », les « broyer » en détruisant au passage ces familles impliquées H24 dans l'accompagnement de ces enfants.**

Ce système adossé à la territorialisation de l'enfance, laisse le champ libre aux équipes de terrain et à quelques référents et autres responsables **d'agir sans aucun contrôle**. Pourtant **la territorialisation du rattachement des assistants familiaux devaient être travaillé dans un second temps**. **Monsieur GLEYZE, lui-même, avait promis aux professionnels de partir d'une page blanche** pour construire ce qu'ils en attendaient. Il n'en a été rien. Les équipes se sont invitées lors de leur première rencontre de travail avec des scénarii déjà prêts, ne laissant aucune place à l'auto détermination.

Heureusement, beaucoup travaillent en bonne intelligence et en partenariat avec leurs référents. Ils sont associés comme professionnels à part entière au Projet pour l'Enfant. Ils ont une écoute et des réponses quand ils rencontrent des difficultés avec certains de leurs accueils.

Néanmoins, force est de constater que les retraits d'agréments se multiplient.

La FSU lance un appel à toutes les bonnes volontés pour constituer un collectif de professionnel dépassant les appartenances syndicales. Ce collectif pourrait travailler cette fameuse page blanche et construire le devenir de la profession. Il permettrait de peser dans les débats et d'interpeller avec une plus grande légitimité, la députation, la presse ou tout autre interlocuteur

Corinne LAMI
Référente ASSFAM
Représentante du
personnel
06 71 71 95 27

Je souhaite prendre contact avec un délégué de la **FSU 33 (SNUTER33 FSU)**
05 56 99 35 17 / fsusnuter33@gironde.fr

Je souhaite adhérer à la FSU

NomPrénom.....

DirectionService.....

Adresse Mail.....

Téléphone



**ENGAGÉ-ES
A VOS CÔTÉS**